



LA LETTRE DE LA DREETS



EDITO



Ce numéro de la lettre externe de la Dreets pourrait s'intituler : comment puis-je vous être utile ?

En effet, nous y avons rassemblé des outils concrets pour aider les chefs d'entreprises à faire face aux nombreux défis quotidiens : trouver la bonne information, accéder au conseil pertinent, bénéficier de l'aide la plus utile. Pour cela, de multiples outils numériques se développent, comme très récemment « Place des Entreprises », déployé en Occitanie. Créé pour les TPE-PME, ce service est cependant accessible à tous, et trouve sa richesse dans le large partenariat de 40 institutions pour vous orienter vers LE conseiller qui peut vous aider.

Vous trouverez également dans cette lettre de nombreuses ressources gouvernementales, des administrations et des organisations professionnelles pour faire face aux difficultés engendrées par la guerre en Ukraine, pour aider les personnes déplacées d'Ukraine, pour protéger votre entreprise des cyberattaques, pour recruter, ou simplement pour accomplir vos formalités quotidiennes.

Cet éditto est l'occasion de saluer Christophe Lerouge, directeur régional de la Direccte, puis de la Dreets pendant plus de 5 années, appelé à diriger l'institut Mines Télécoms de Nantes à compter du 1er mai 2022. J'ai l'honneur d'assurer son intérim et de poursuivre l'accompagnement qu'il a impulsé.

Yannick AUPETIT,
Directeur régional par intérim



SOMMAIRE

ACTUALITÉS

Place des entreprises est déployé en Occitanie	P2
Personnes déplacées d'Ukraine et activité professionnelle	P3
Sécurité économique : les clés et les contacts en région pour bien protéger son entreprise	P3
Passerelles industries Occitanie : mutualiser les compétences, préparer le rebond	P4

ZOOM SUR

Le plan de résilience économique et sociale	P5
---	-----------

LE SAVIEZ-VOUS ?

Rupture conventionnelle	P6
Bilan pédagogique et financier des organismes de formation	P6
3 nouveaux services en ligne de l'Etat	P6
RappelConso	P6

APPELS À PROJETS	P6
-------------------------------	-----------

DERNIÈRES PUBLICATIONS	P6
-------------------------------------	-----------

Directeur de la publication :

Yannick AUPETIT, Directeur régional par intérim

Responsable de la rédaction :

Christine LEMOAL, communication externe

Comité de rédaction : Cabinet, Pôles C, 3E, CSFC et T de la DREETS

Crédit photo : Freepik

Place des entreprises est déployé en Occitanie

TPE & PME, vous avez un projet, une difficulté, une question du quotidien ?



Place des Entreprises vous met en relation avec le conseiller qui peut vous aider parmi plus de 40 partenaires publics et parapublics. Service public simple et rapide : vous êtes rappelé par LE conseiller qui peut vous aider.

Comment ça marche ?



Choisissez un sujet et déposez votre demande

Décrivez votre projet ou votre problème en donnant quelques éléments de contexte.



Nous identifions le bon conseiller sur votre territoire

Nous identifions, parmi l'ensemble des partenaires publics et parapublics, le conseiller compétent pour votre demande sur votre territoire.



Le conseiller vous contacte directement pour vous aider sous 5 jours*

Le conseiller compétent pour votre demande vous contacte et vous accompagne en fonction de votre situation.

** Délai moyen de prise en charge*

Le service Place des entreprises est ouvert en Occitanie depuis le 21 avril 2022. Dans les trois semaines qui ont suivi, **455 besoins ont déjà été détectés**. Ces besoins ont généré **379 mises en relation dans la région, toutes institutions confondues**.

4 principales thématiques choisies par les entreprises, nous retrouvons en premier lieu:

- les difficultés financières : 34% des demandes déposées
- les demandes de financement d'investissement: 20% des demandes déposées
- les demandes liées aux ressources humaines: 16% (recrutement salarié, apprentissage, formation, inclusion du handicap..)
- Et enfin, les demandes liées à l'environnement & démarche générale de transition écologique : 10%



Concernant les **secteurs d'activité des entreprises qui déposent les demandes**, il s'agit principalement du commerce

de gros/transport/hébergement. 10% des demandes proviennent de l'industrie.

Déplacés d'Ukraine et activité professionnelle



Le portail « les entreprises s'engagent »

Ce portail réunit les informations et liens utiles pour les entreprises et leurs collaborateurs, en vue d'actions de plusieurs types :

- Accueillir des personnes déplacées au sein de son entreprise
- Proposer un logement
- Faire un don matériel ou financier

[J'engage mon entreprise pour l'Ukraine](#) | [Les entreprises s'engagent](#) (lesentreprises-sengagent.gouv.fr)

Pour accompagner l'arrivée sur le sol français des personnes ayant quitté l'Ukraine en raison du conflit, les services de l'Etat ont rédigé [un guide](#). Il délivre des informations essentielles à connaître pour séjourner en France :

- les points d'accueil organisés sur le territoire pour répondre à la situation ukrainienne
- les procédures pour bénéficier de la protection temporaire
- les informations sur l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA)
- les logements d'urgence mis à disposition etc.

Le service public de l'emploi, pour accompagner les personnes déplacées d'Ukraine

Dès l'obtention de l'autorisation provisoire de séjour, les déplacés d'Ukraine sont autorisés à travailler sous réserve des règles de la profession choisie. Ils peuvent bénéficier d'un accompagnement par le service public de l'emploi. [La préfecture la plus proche](#) les orientera vers le service compétent.

Consulter également le site de [Pôle emploi](#)

Sécurité économique

les clés pour bien protéger son entreprise



Le rôle et les missions des services de l'État en Occitanie, ainsi que les bons réflexes à adopter pour se protéger, anticiper et réagir face aux menaces ou aux attaques.

[Ce mini-guide](#), document avant tout opérationnel en trois volets, identifie les contacts en mesure de vous appuyer, notamment en matière de remédiation.



Passerelles Industries

mutualiser les compétences, préparer le rebond



Un dispositif de France Industrie Occitanie

France Industrie a été créée en 2018, structure nationale née de la fusion du CNI (cercle national de l'industrie) et du GFI (groupement des fédérations industrielles) dont l'objet est de porter la voix unifiée de l'industrie en France. En Occitanie, Bruno BERGOEND, vice-président de Safran et président de l'UIMM Occitanie et Nicole BAROLLO, déléguée générale de France Chimie Occitanie, représentent France Industrie Occitanie.

Limiter l'impact social de la crise pour les entreprises et les salariés

Si la crise économique a mis en exergue l'interconnexion des secteurs industriels, la reprise, elle, a révélé des disparités dans la relance de leurs activités. Ainsi certaines filières ont presque retrouvé leur niveau d'activité d'avant crise, alors que d'autres n'envisagent le retour à la normale que dans 2 ou 3 ans.

Partant de ce constat, les filières de France Industrie Occitanie ont décidé de renforcer leur interconnexion

Passerelles industries permet d'accompagner des entreprises en difficulté structurelle ou conjoncturelle, soit en permettant la conservation des compétences dans la perspective d'une reprise d'activité, soit en préparant à un reclassement, en lieu et place de l'activité partielle.



pour limiter la perte de compétences industrielles et faciliter les mobilités inter-filières au plus près des territoires.

Passerelles Industries, un projet pour de multiples filières, initié par France Chimie Occitanie

Les branches regroupées au sein de ce collectif développent des outils de partage de profils de compétences afin de maximiser les prêts ou emprunts de main-d'œuvre et les reclassements des salariés touchés par des procédures de licenciement économique.

Passerelles Industries, deux volets :

Le prêt/emprunt de main d'œuvre

Il permet aux entreprises en sous-activité ou en sureffectif mais ne souhaitant pas perdre les savoir-faire et les compétences de prêter leurs salariés aux entreprises devant faire face à un accroissement temporaire d'activité. Le prêt de main d'œuvre peut être une alternative à l'activité partielle avec l'avantage, pour le salarié et l'entreprise, de préserver et entretenir les compétences au travers d'une continuité d'activité.

Le reclassement

Dans le cadre de projets de licenciements économiques, Passerelles Industries communique sur les profils en reclassement et met en relation les entreprises industrielles qui offrent ou recherchent des compétences.

Un pilotage partenarial, des premiers résultats

L'action est conduite en lien étroit avec les partenaires, Etat, Région, Pôle Emploi, APEC et OPCO avec comme objectif des échanges d'informations sur les offres d'emplois industrielles, les profils des salariés, les financements de formations complémentaires ...

Le pilotage du dispositif est assuré par un comité trilatéral mensuel (France Industrie, DREETS, Région) et un comité de pilotage plénier bimensuel regroupant l'ensemble des parties prenantes (France Industrie, Etat, Région, Pôle Emploi, OPCO, UIMM).

A ce jour, le dispositif enregistre 292 succès (accord et contractualisation).

[En savoir plus](#)

Le plan de résilience économique et sociale

Faire face aux impacts économiques immédiats de la guerre en Ukraine. C'est l'objectif du plan de résilience économique et sociale présenté le 16 mars par le Premier ministre Jean Castex. Ce plan s'adresse à tous les Français, particuliers comme professionnels. Celui-ci prévoit ainsi diverses mesures de soutien financier pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et de l'essence.

Quelques mesures de soutien du plan de résilience

- [La remise carburant](#)
- [Le PGE résilience pour soutenir les entreprises](#)
- [Les mesures de soutien aux entreprises du bâtiment et des travaux publics](#)
- [Les mesures de soutien pour les entreprises de transport routier](#)

Un portail unique de contact pour les entreprises

Depuis le 21 mars, un [portail unique de contact](#), à destination des entreprises, est mis en place de façon conjointe par les réseaux consulaires. Ce portail permet d'informer les entreprises sur les dispositifs adaptés à leur situation, et de les orienter vers les interlocuteurs appropriés.

Des mesures de soutien export

Afin de soutenir les exportations et garantir la disponibilité de couvertures d'assurance-crédit pour les échanges commerciaux, plusieurs mesures sont mises en place :

- le [dispositif Cap Franceexport](#) est prolongé au-delà du 31 mars 2022
- le [chèque relance export](#) et le [chèque VIE](#), destinés aux PME-ETI, sont assouplis et prolongés jusqu'à fin 2022 dans la limite des crédits disponibles.

Plan de résilience économique et sociale

Face à l'urgence, l'État se mobilise

Gaz et électricité : une aide financière pour les entreprises

Dans cette situation exceptionnelle, l'État crée une mesure d'urgence temporaire ciblée et plafonnée dont la mise en œuvre sera réalisée dès que possible pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2022. Elle prendra la forme de subventions qui bénéficieront aux entreprises dont les dépenses de gaz et d'électricité représentent une part élevée des charges, au moins 3% du chiffre d'affaires, et qui du fait du renchérissement de leurs dépenses en énergie, deviendraient déficitaires en 2022.

Des prêts et reports facilités

Le [prêt croissance industrie](#) sera ouvert aux entreprises du BTP, et le prêt croissance relance sera ré-abondé.

Les [prêts bonifiés](#) de l'État pourront être accordés jusqu'à la fin de l'année 2022.

Les possibilités de recours à l'[activité partielle de longue durée](#) (APLD) sont quant à elles prolongées, tandis que le [recours au report ou facilités de paiement des obligations sociales et fiscales](#) sera facilité.

Guide et FAQ à destination des entreprises

[FAQ - Plan de résilience destiné aux entreprises suite à l'agression de l'Ukraine par la Russie 12/05/2022](#)

[Guide aux entreprises : crise de l'énergie](#)

[Ukraine et sanctions économiques contre la Russie : les réponses aux entreprises affectées](#)



LE SAVIEZ-VOUS ?

- **Rupture conventionnelle** : depuis le 1^{er} avril 2022, la demande d'homologation se fait uniquement sur internet sur [TéléRC](#)
- **Bilan pédagogique et financier des organismes de formation** : attention [télédéclaration avant le 31 mai 2022](#) !
- **3 nouveaux services de l'Etat en ligne** pour simplifier la vie des entreprises
- [RappelConso](#), le site de référence des alertes de produits dangereux a fêté son premier anniversaire



APPELS A PROJETS

- [VolontR](#), pour favoriser l'insertion des réfugiés à travers des missions de service civique
- [Contrat engagement jeunes / volet jeunes en rupture](#)
- [Industrie zéro fossile](#)
- [Réacteurs nucléaires innovants](#)
- [Solutions innovantes / recyclabilité du plastique](#)
- [Recyclage des plastiques](#)



DERNIERES PUBLICATIONS

- Conjoncture dans la région au 4^e trimestre 2021 [Consulter](#)
- Taux de chômage régional au 4^e trimestre 2021 [Consulter](#)
- Estimations trimestrielles de l'emploi salarié régional au 4^e trimestre 2021 [Consulter](#)
- Escales n°25 : les sortants de la formation professionnelle en Occitanie [Consulter](#)